

Diversité culturelle et économie numérique : liaisons fructueuses ou liaisons dangereuses

Introduction des débats par Michel Boyon, président du CSA

Michel Boyon a souligné en préambule à quel point il aimait le mot « coalition », et ses « consonances belliqueuses ». Il a ensuite principalement évoqué la télévision connectée, ses aspects positifs - une meilleure exposition pour les programmes - mais aussi ses possibles conséquences négatives sur la liberté de choix du téléspectateur, l'avenir économique des chaînes et le financement de la création audiovisuelle et cinématographique.

Selon Michel Boyon, les chaînes ont déjà préparé la riposte en enrichissant leurs programmes, en développant leurs propres plateformes, en adoptant une charte sur le contrôle des contenus ou encore en répondant aux appels à candidatures du CSA sur 6 chaînes en HD. Sur ce point, il a précisé que le CSA privilégierait les projets créatifs, innovants et originaux, et que les chaînes autorisées ne pourraient être que des chaînes de complément qui ne remettraient pas en cause les équilibres actuels.

De l'avis de Michel Boyon, Internet n'est pas le concurrent de la télévision, mais son complément, qui a jusqu'ici permis de répondre à de nouvelles attentes du public (Vidéo à la Demande, télévision de rattrapage). Selon lui, « la télévision n'est pas tellement menacée parce qu'elle possède un savoir-faire, elle sait agréger des contenus et a une connaissance fine du public ». Pour autant, « la TV connectée peut attaquer sévèrement la diversité culturelle et porte en germe le risque d'uniformité » et le CSA souhaite un minimum de régulation fondée sur des discussions interprofessionnelles. Sa ligne tient en trois points: le refus catégorique de tout retour en arrière sur la définition des domaines qui font l'objet d'une régulation (protection de l'enfance et de l'adolescence, respect de la dignité de la personne humaine, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, lutte contre la haine et la violence) ; l'assouplissement d'un certain nombre de règles devenues des obstacles au développement de la production ; et enfin un principe de justice qui consiste à ce que toute entreprise qui tire un revenu de l'exploitation d'une œuvre participe au financement de la création.

Débat 1 animé par Bernard Miyet

Diversité culturelle 2.0 : une chance pour la création ?

Dans son propos introductif, **Bernard Miyet**, Président du directoire de la Sacem et vice-président de la Coalition française pour la Diversité culturelle, a évoqué le double visage de la diversité à l'ère numérique : une abondance incontestable, depuis longtemps sur tous les sites illicites mais aussi désormais sur les sites marchands (14 millions d'œuvres sur iTunes dont plus de 50% ne sont jamais téléchargées) et une forte concentration à la diffusion autour d'un certain nombre de sites anglo-saxons. Selon Bernard Miyet, cela pose deux questions : « L'offre de nature infinie donne-t-elle lieu à une création démultipliée et à une demande solvable accrue ? Comment se fera le financement de la production et la rémunération des créateurs ? »

Premier à intervenir, Nicolas Seydoux, président de Gaumont et de l'Alpa, est revenu sur la Coalition, avant d'évoquer la diffusion et la piraterie.

Pour **Nicolas Seydoux**, la coalition ne peut se faire qu'avec des pays qui se battent. C'est le cas notamment du Québec, de la Nouvelle Zélande, de l'Australie, mais pas de l'Italie qui a vu son cinéma s'effondrer. « En France, les professionnels du secteur ont toujours eu la passion de se défendre et de défendre leur métier. Le cinéma français va bien parce qu'il se bat depuis toujours. Pour réussir, il faut que le terreau soit en bon état, et ce terreau est celui de la diffusion. Si ceux qui diffusent ne permettent pas à ceux qui créent de financer les productions, la création disparaît. » A ce titre, il a rappelé que le chiffre d'affaires de la musique avait été divisé par deux, et que le nombre de jeunes talents était cinq fois inférieur à ce qu'il était il y a 10 ans.

En matière de diffusion, il a indiqué que le cinéma en salles n'avait pas été impacté par le téléchargement illicite, au contraire de la vidéo, dont le chiffre d'affaires a baissé de moitié malgré la VàD, qui offre environ 10 000 titres, soit pratiquement tous les films édités en vidéo, sous réserve qu'ils soient relativement récents.

Il a aussi évoqué la télévision connectée, qui est selon lui « une question sociologique majeure » en ce sens qu'elle opère la rencontre entre un écran individuel (ordinateurs, mobiles) et un écran collectif (le téléviseur familial).

Bernard Miyet a ensuite interrogé Bruno Patino, Directeur général délégué au développement numérique de France Télévisions, sur les opportunités offertes par le numérique pour renforcer la diffusion et le financement des œuvres audiovisuelles.

Selon **Bruno Patino**, la révolution de la TV connectée va au-delà du téléviseur, en ce sens que « le téléviseur peut être connecté à Internet mais aussi à un smartphone ou une tablette, et que ces deux outils communiquent et savent des choses sur vous ; soit quelque chose qui est très différent de ce qu'est la télévision ».

Bruno Patino a souligné qu'on ne peut savoir ce que la TV connectée va engendrer en termes d'usages, mais que « France Télévisions s'y prépare en revisitant ses missions de service public et en restant fidèle à elle-même ». Cela signifie être au service du public, qui veut d'une part regarder ses programmes où il veut, quand il veut et sur l'écran de son choix, et d'autre part converser autour de ces programmes, grâce aux réseaux sociaux. Les missions, quant à elles, restent les mêmes : informer, divertir, et cultiver. Et ce, « avec des programmes issus du monde de la création » a-t-il précisé. Face aux phénomènes de fragmentation et de désintermédiation, Bruno Patino a indiqué que France Télévisions entendait dire au monde de la création : « Nous rejoindre, c'est entrer dans une logique où vos droits sont défendus, où on vous aide à monétiser vos œuvres sur les plateformes, et où on assure la distinction des œuvres ». Bruno Patino a insisté sur ce dernier point parce qu'« on ne peut pas mettre sur le même plan une œuvre cinématographique, une œuvre documentaire et une vidéo de 3 minutes avec un chat qui tombe dans les escaliers ».

En conclusion, Bruno Patino a affirmé que France Télévisions menait « une stratégie très offensive en espérant pouvoir défendre un Internet ouvert et régulé ».

Bernard Miyet a rebondi sur l'intervention de Bruno Patino en se demandant si la viralité sociale peut avoir un impact sur la liberté des créateurs. Il a ensuite interrogé Antoine Gallimard, président des Editions Gallimard et du Syndicat national de l'édition, sur le secteur du livre.

Antoine Gallimard a indiqué que le livre est confronté à de nouveaux usages et peut-être à une mise en cause de la chaîne de valeur, avec la désintermédiation et l'accès direct. Afin d'anticiper sur ce qui va se passer dans 2 ou 3 ans, Antoine Gallimard s'est tourné vers les Etats-Unis : « Ils ont réussi à créer un marché légal, avec un piratage moins important que ce qu'on pouvait redouter, estimé à 15%. Les éditeurs américains ont décidé de prendre leur destin en main face à Google et Amazon en proposant un contrat de mandat. Celui-ci est aujourd'hui très attaqué par la Commission européenne, mais il a fait ses preuves parce qu'il a permis d'avoir une certaine inventivité en matière de prix avec le "dynamic pricing" ». Selon les chiffres cités par Antoine Gallimard, le livre homothétique représente près de 20% du marché américain, contre seulement 1% en France aujourd'hui et 20% prévus à un horizon de 5 ans.

Pour Antoine Gallimard, l'exemple américain montre que le livre numérique est un marché de substitution et non de complément avec peu d'effet de longue traîne, puisque ce sont surtout le livre sentimental et le best-seller qui se vendent en numérique. Si certaines grandes chaînes de librairie, comme Borders, ont disparu, d'autres ont réagi, comme Barnes & Noble, qui a créé un vrai marché à côté d'Amazon, avec sa propre liseuse.

Antoine Gallimard estime qu'il y a en France « une harmonie heureuse entre une liberté de marché et une régulation » mais que les pratiques restent difficiles à prévoir : peut-on lire de façon prolongée sur écran ? Va-t-on offrir des livres sur clé USB ?... « Il faut donc se concerter, s'adapter, comme c'est le cas actuellement autour du contrat d'auteur, avec le CSPLA ».

Enfin, il a regretté que le livre soit peu soutenu par les pouvoirs publics pour financer la recherche-développement, notamment en Europe, où il faut pour solliciter une aide réunir quatre pays.

Bernard Miyet a demandé ensuite à Janine Langlois-Glandier, présidente du Forum médias mobiles, si ces nouveaux services constituaient de nouvelles opportunités pour un financement et une exposition accrue de la création ?

Janine Langlois-Glandier a expliqué, en préambule, que le Forum médias mobiles avait été créé par le ministère des Finances, à la demande du ministère de l'Industrie et du ministère de la Culture. « L'idée était de réunir dans un club toute la chaîne de valeur - la création, le livre, la musique, les éditeurs de TV, les opérateurs, les constructeurs de réseaux, les fabricants de logiciels... Soit des mondes qui ne se connaissent pas. C'était très judicieux parce qu'on est tous dans le même bateau ».

Selon elle, « même les pays les plus démunis considèrent la culture comme un élément de construction et de reconstruction d'une identité ».

Janine Langlois-Glandier a souligné que le numérique a apporté énormément au monde de la création, qui s'en est emparé tout de suite. De la même façon, elle estime que « la TV connectée est potentiellement maîtrisable et profitable à la création, à condition d'être vigilant ». Elle a ainsi plaidé pour une refonte de la réglementation, en examinant les aides les unes après les autres afin de voir si elles ne sont pas contreproductives, comme l'a suggéré la mission sur la TV connectée. Elle a notamment évoqué les règles obsolètes basées sur les frontières géographiques. « On ne réglera plus les problèmes au niveau de nos frontières. Il faut au moins avoir une réglementation au niveau européen. »

Bernard Miyet s'est ensuite tourné vers Jérémie Manigne, directeur général Innovation, services et contenus à SFR, pour lui demander quelle était la stratégie des opérateurs, présents aux deux extrémités de la chaîne (réseaux et contenus).

En tant qu'opérateur, **Jérémie Manigne** a observé deux points qui vont modifier la structure des coûts : une fragmentation de la diffusion et des supports techniques, et une appétence extrêmement forte pour les nouveaux usages.

Selon lui, les opérateurs vont avoir à faire face à deux types de coûts en forte augmentation : les coûts de diffusion de la vidéo sachant que les Français sont très demandeurs et très équipés (12 millions de foyers en IPTV, 14 millions de smartphones) ; les coûts de développement pour s'adapter aux logiciels des différents supports (chaque marque développe son logiciel de télévision connectée, comme c'est le cas sur les mobiles).

En terme d'usages, Jérémie Manigne a souligné trois éléments : une augmentation très forte pour des contenus à la demande, via la télévision de rattrapage, les boutiques de VàD et l'arrivée des offres SVàD (services de vidéo à la demande par abonnement) ; la complémentarité des usages, avec 40% de personnes qui regardent un deuxième écran en parallèle (statistique américaine, mais il estime que c'est la même chose en France) ; et enfin une demande d'interactivité et de partage autour de ces contenus, via les réseaux sociaux.

Jérémie Manigne a aussi évoqué la menace d'une explosion du piratage, avec l'arrivée du téléviseur connecté, car l'écran principal du foyer permettra d'accéder de manière fluide à l'ensemble des contenus, offres légales ou pas.

Enfin Jérémie Manigne a dit avoir appris sur le livre et la musique grâce à la Mission TV Connectée, dont il est co-rapporteur. « L'industrie du livre a su construire un rapport de force avec les acteurs américains, rapport de force qui a manqué au début dans la musique, et il n'est pas sûr qu'il existe dans les contenus audiovisuels. A-t-on la volonté d'accompagner des champions locaux ou européens quand on voit la multitude de taxes et de contraintes qui pèsent sur les acteurs locaux alors que les autres acteurs de l'Internet sont libres d'agir à leur guise et ne participent pas à la création qui nous est chère ? »

Bernard Miyet a souligné, à ce titre, que le cinéma et la littérature étaient en France organisés autour d'acteurs nationaux, contrairement à la musique qui était organisée autour de multinationales. Il a ajouté qu'un certain nombre d'opérateurs de l'internet, qui avaient jusqu'ici plutôt surfé sur la piraterie, s'intéressaient désormais à des services marchands.

C'est au cinéaste Radu Mihaileanu, seul créateur présent, que Bernard Miyet a souhaité donner la parole en dernier. Il lui a notamment demandé ce qui avait changé avec le numérique, et si le droit d'auteur devait être remis en question.

Pour **Radu Mihaileanu**, « il n'y a jamais eu de divorce entre les créateurs et le numérique ». Bien au contraire. Selon lui, l'outil sert énormément la création, depuis la documentation sur Internet jusqu'à la diffusion, où commencent les problèmes.

Il pense en revanche qu'on a perdu de vue un objectif essentiel : « On est au milieu d'une crise profonde, une crise de la réflexion de ce que j'appellerais la spiritualité laïque. Quelle est notre proposition face à deux mondes qui se crispent : le monde matérialiste avec le rêve de chacun d'être à l'intérieur de l'image, et le monde de l'extrémisme religieux ? Est-ce que nous n'avons pas abandonné l'objectif humain, qui est de créer un

dialogue profond complexe et non pas forcément immédiat ? Comment recréer un dialogue de l'être humain avec l'infini qu'il désire en lui-même et en dehors de lui-même ? »

Pour Radu Mihaileanu, il est temps de « redonner à l'outil sa vraie place, qui est de servir cet objectif en travaillant au niveau juridique et donc politique », et non de « courir derrière et essayer de le comprendre et le domestiquer ».

Sur la question du droit d'auteur, Radu Mihaileanu s'est montré extrêmement ferme en évoquant « un outil indispensable qui peut traverser toutes les révolutions et qu'il n'est pas possible de remettre en question ».

Il a évoqué le droit moral en donnant sa définition d'un artiste : « Quelqu'un qui propose un point de vue sur la condition humaine et sur le monde, qui soit extrêmement original, et éventuellement visionnaire. » Un point de vue qui ne peut donc être mixé ou remixé.

Sur le droit patrimonial, Radu Mihaileanu est revenu sur l'Hadopi, estimant que la gauche avait combattu « un lien social fondamental », soit « la solidarité invisible entre celui qui crée et celui qui paye à l'autre bout de la chaîne ».

DEBAT AVEC LA SALLE

« Vous n'avez pas répondu à l'intitulé du débat : une chance pour la création ? On a parlé des outils mais pas de ce qu'on met dans les tuyaux ? », a demandé un membre du public qui s'est présenté comme un créateur.

Bruno Patino a indiqué que « quand on parle des usages on parle aussi des formes de réception narrative et de la façon de raconter les histoires ». « Internet n'est pas qu'un mode de diffusion. C'est l'interaction avec le public qui change et donc les formes narratives. Nous produisons des webdocs, des webfictions, mais nous travaillons aussi sur ce qu'on appelle le transmedia, avec des formes narratives autonomes pour des écrans différents. Je ne sais pas si c'est une chance mais une nouvelle opportunité, c'est indubitable. »

La même personne dans la salle a rétorqué que pendant que France Télévisions menait ces expériences, la création n'était pas alimentée. **Bruno Patino** a répondu que le service public ne s'est pas allégé de ses obligations et qu'au contraire, celles-ci ont progressé pour atteindre 420 M€. Mais le groupe public a le devoir d'investir de nouveaux territoires, de faire travailler de nouveaux producteurs.

Janine Langlois-Glandier a ajouté que la télévision de rattrapage et la VàD ont un rôle très important à jouer dans la création, en proposant une meilleure exposition des œuvres.

CONCLUSION

Avant de confier le soin de conclure les débats à Nicolas Seydoux, Bernard Miyet a aussi exprimé sa propre vision de la régulation : « Il ne faut pas abandonner la proie de ce qu'on a établi ici pour une proie européenne qui n'est pas encore une réalité ».

« Vous avez tout dit » a renchéri Nicolas Seydoux. Selon lui, « le droit d'auteur est une invention française qui commence à être comprise partout et il faut le protéger. Ce n'est

pas à nous de nous adapter à l'Europe, c'est à l'Europe de comprendre ce que nous cherchons à expliquer. Nous sommes sur la bonne voie quand Google commence à déréférencer des sites pirates. Nous sommes sur la bonne voie quand Google commence à faire payer les œuvres qu'il diffuse. Ce n'est pas terminé mais nous sommes sur la bonne voie. Et j'attire votre attention que le fait que nous sommes à la veille d'une campagne présidentielle importante, et comme le rappelait avec modération Radu Mihaileanu, la gauche et la droite se sont séparées pour la première fois sur la défense de la propriété intellectuelle. Car derrière, la propriété littéraire et artistique, il y a la propriété intellectuelle, qui est celle des brevets. Et toutes les sociétés modernes ne vivent que de la propriété intellectuelle. »